

COMMUNE DE SAINT-APOLLINAIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 22 juin 2026****Délibération n° 2026-45**

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux juin à 18h30,

Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric GOULIER, sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 16 juin 2026

Objet : Renouvellement de la convention Territoriale Globales (CTG)

Etaient présents : 28

Mesdames, Messieurs, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Gérard FOUCARD, Patricia RABELKA M'BENGUE, Cédric TEJONA, Céline RABUT, Fabien MAITRE, Laurence AUCLIN, Jean-François DODET, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Muriel LAFONT, Christophe BARBEY, Xavier KLEINHANS, Adeline LAGRANGE, Mélanie COUSIN, Florian SEBELON, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Aurélia MERLE, Fatima HADJADJ, Sophie ALFIER, Nicolas TISSOT, Léonie CHANUT, Romeo FACELLO

Etaient excusés ou absents : 1

Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA (pouvoir à Annie LOCATELLI),

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Léonie CHANUT

Madame Annie LOCATELLI expose le rapport suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion entre l'État et la CNAF,

Vu la Convention Territoriale Globale signée entre la ville de Saint-Apollinaire et la CAF de la Côte-d'Or pour la période 2022-2025,

Vu l'avenant de prolongation d'un an jusqu'au 31 décembre 2026.

Depuis 2022, la ville de Saint-Apollinaire s'est engagée aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales de Côte-d'Or dans une démarche structurante à travers la mise en œuvre d'une Convention Territoriale Globale (CTG), constituant un cadre structurant pour le développement de la politique sociale et familiale de notre territoire.

Cette contractualisation a permis de consolider une action publique cohérente et lisible, au service des habitants, en répondant de manière transversale aux besoins des familles. Elle s'est traduite par le développement d'une offre d'accueil adaptée pour la petite enfance, le renforcement des actions éducatives en direction des enfants et des jeunes, ainsi que par un soutien affirmé aux dispositifs d'accompagnement à la parentalité.

Dans le même temps, la dynamique engagée a contribué à renforcer le lien social, à soutenir l'animation de la vie locale et à favoriser la participation des habitants.

Le bilan de la Convention Territoriale Globale, prolongée en 2026, met en évidence la qualité du partenariat établi avec la CAF de la Côte d'Or ainsi que la pertinence des actions conduites au regard des enjeux du territoire.

Dans un contexte d'évolution des besoins des habitants et des politiques publiques, la commune souhaite aujourd'hui poursuivre cette dynamique en s'engageant dans le renouvellement de la Convention Territoriale Globale. Cette nouvelle contractualisation devra permettre de conforter les actions engagées, d'adapter l'offre de services aux besoins émergents et de renforcer la cohérence des interventions à l'échelle du territoire, dans une logique de co-construction avec la CAF de la Côte d'Or et les partenaires éducatifs locaux.

Elle constitue également un levier essentiel pour sécuriser les financements mobilisés en faveur des services à la population et garantir la pérennité des actions engagées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE 29 VOIX POUR (0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- **d'approuver** le renouvellement de la Convention Territoriale Globale,
- **d'autoriser** Monsieur le maire à engager les démarches nécessaires à l'élaboration de la future Convention Territoriale Globale.
- **d'autoriser** Monsieur le maire à signer la future Convention Territoriale Globale, ainsi que tous les documents afférents.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **6 JUL. 2026**

Le Maire,



Frédéric GOULIER

La secrétaire,



Léonie CHANUT

Date de publication : **6 JUL. 2026**